

Chaque année, la Commission géologique envoie plus de 100 équipes sur le terrain; la moitié d'entre elles se livre à la cartographie de reconnaissance. Les levés géologiques sont destinés principalement à fournir un inventaire des possibilités du Canada quant aux ressources minérales, à faciliter la découverte de ces gisements et à apporter une contribution à d'autres aspects de l'économie nationale sur lesquels les facteurs géologiques font sentir leur influence. Les géologues ont établi la carte de 70 p. 100 des régions du pays, à des échelles de huit milles au pouce, au minimum.

La Commission géologique et la Direction des observatoires fédéraux exécutent tous deux des levés géophysiques*. Les géologues ont recours aux méthodes géophysiques (mesures aéromagnétiques, séismiques et gravimétriques) pour mettre en relief les principales caractéristiques géologiques. Les géophysiciens de la Direction des observatoires fédéraux s'intéressent aux caractéristiques fondamentales, indépendamment de l'intérêt géologique qu'elles présentent dans l'immédiat. Ils publient des cartes gravimétriques à l'échelle de 1:500,000 et des séries de cartes géomagnétiques à l'échelle de 100 milles au pouce. Ils entretiennent un réseau de 19 stations séismologiques permanentes afin de mettre au point des cartes indiquant où des tremblements de terre pourraient se produire et se livrer à d'autres études de la relation existant entre la structure de la terre et la propagation des ondes de choc des séismes.

Dans le domaine des cartes géographiques, les géographes du ministère établissent des cartes spéciales où l'on indique l'utilisation des terres. Dans l'Arctique, ils dressent un levé des formations terrestres, là où la formation glaciaire produit des dislocations de surface, constatées dans de rares autres régions. Ils agissent également à titre d'agents exécutifs pour le Comité permanent canadien des noms géographiques.

* Voir aussi chapitre VIII, section 4.

PARTIE II.—TERRES PUBLIQUES, FAUNE ET FLORE

Section I.—Terres publiques, fédérales et provinciales

Au tableau 1, qui classe les terres du Canada selon le régime foncier, les articles 2, 3, 4 et 5 viennent de sources fédérales et les articles 1, 6, 7 et 8, de sources provinciales.

1.—Superficie totale répartie selon le régime foncier, vers 1964

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	(milles carrés)					
1. Terres privées ou terres de la Couronne en voie d'aliénation.....	6,803	2,058	16,153	15,490	43,500	45,708
2. Terres fédérales, sans les terres cédées à bail, les parcs nationaux, les réserves indiennes ni les stations forestières expérimentales.....	160	83	165	612	375 ¹	1,126
3. Parcs nationaux.....	153	7	367	79	2	12
4. Réserves indiennes.....	—	4	40	60	294	2,406
5. Stations forestières expérimentales fédérales.....	—	—	—	35	7	41
6. Terres provinciales, sans les parcs provinciaux ni les réserves forestières provinciales.....	148,874	30	4,690	10,672	476,720	357,446 ²
7. Parcs provinciaux.....	78	2	10	2	67,486	5,843
8. Réserves forestières provinciales.....	117	2	—	1,404	6,478	4
Total.....	156,185	2,184	21,425	28,354	594,860	412,582